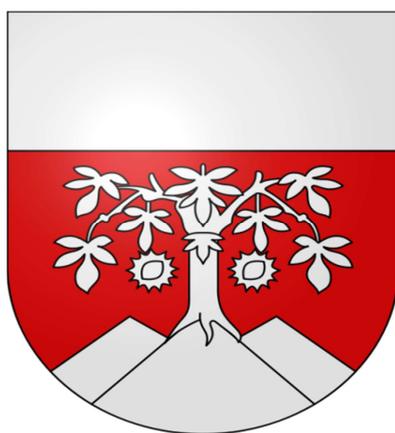


CONSEIL COMMUNAL DU MONT-SUR-LAUSANNE



**Procès-verbal de la séance du
lundi 24 juin 2013, à 20h15,
à la salle du Conseil communal**

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de la séance du 22 avril 2013
2. Préavis **No 02/2013**: Rapport de gestion 2012
3. Préavis **No 03/2013**: Comptes communaux 2012
4. Préavis **No 04/2013**: extension du Centre scolaire du Mottier/crédit de construction pour l'étape 3
5. Préavis **No 05/2013**: réfection du collecteur sur la route de la Clochette entre la limite communale et le chemin de la Grangette
6. Commission de gestion: élection complémentaire
7. Commission des finances: élection complémentaire
8. Election du bureau du Conseil pour la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014
9. Actualités et communications de la Municipalité
10. Communications du Président et du Bureau du Conseil
11. Propositions individuelles et divers

Présidence: M. Gérard MOJON

Le Président ouvre la séance à 20h15 en saluant le syndic et les membres de la Municipalité, présente *in corpore*, les représentants de l'administration communale ainsi que le public.

Le secrétaire procède à l'appel.

Sont excusés: Mmes et MM. SPANHAUER Yves, AMIGUET Jean-Claude, MULLER André, MONNEY Gilbert, DEVAUD Stéphane, CHABLOZ Alain, CURCHOD Pierre, RAVESSOUD Michel, HAYWARD Philippe, MOTTIER Cédric, ROHR Christophe, DORTHE Virginie, BLANC Christiane, RAVERA Renata, TAHERSELLES Isabel, GROBETY Marie-Dominique, MOJON Nicolas, ZBINDEN Christian.

Est absent au moment de l'appel: M. Jean-Marc PETERMANN (qui arrive à 20h23).

Sont présents au moment de l'appel: 46 Conseillères et Conseillers.

Le Président constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer. Il ouvre la séance en invoquant la protection divine sur les travaux du Conseil. Il indique que Mme Karin BAUD fonctionnera exceptionnellement en qualité de scrutatrice pour pallier les absences de deux scrutateurs élus. Personne ne s'oppose à ce remplacement.

Il met en discussion l'ordre du jour tel que proposé dans la convocation datée du 20 mai 2013.

► Ne suscitant pas de commentaires, l'ordre du jour est accepté sans opposition.

1. Approbation du PV de la séance du 22 avril 2013

Le Président rectifie une erreur figurant dans le dernier PV : M. José PINTO s'était dûment excusé pour son absence lors de la dernière séance. Il est pris acte de cette demande de rectification.

► Mis au vote, le PV est accepté sans opposition, avec remerciements à son auteur.

2. Rapport de gestion 2012 - Préavis 02/2013

Le Président rappelle les articles 78 et 109 du Règlement du Conseil à propos des rapports de la Commission de gestion et de la Commission des finances. Ces documents ayant été remis dans les

délais aux Conseillères et Conseillers, il peut être donné lecture de leurs conclusions uniquement. Personne ne s'oppose à cette manière de procéder.

Le Président donne lecture des conclusions du rapport de la Commission de gestion et ouvre la discussion générale sur le rapport de la Commission de gestion.

M. Olivier WEBER, président de ladite Commission, demande la parole. **Le texte de son intervention figure en annexe.**

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Président ouvre la discussion de détail et passe en revue ledit rapport chapitre après chapitre. Il rappelle que, selon le Règlement du Conseil (art. 111), les réponses de la Municipalité à propos desquelles la discussion n'est pas demandée sont considérées comme admises par le Conseil.

Administration générale

M. Christophe BLANC aimerait obtenir des explications à propos de la manière dont on calcule le taux d'occupation des personnes engagées à temps partiel au sein du service d'accueil/réception (point 1.1 du rapport de la Municipalité sur la gestion 2012)

M. Jean-Pierre SUEUR, Syndic, indique qu'il ne s'agit pas de remplacer un 10% mais bien d'assurer tous les remplacements (maladies, vacances, etc.). Pour ce faire, il faudrait idéalement pouvoir compter sur les services de deux ou trois personnes. Recourir aux services d'une apprentie ne constituerait pas non plus une solution. Le travail à la réception demande par ailleurs de pouvoir compter sur des collaborateurs plus ou moins aguerris.

Travaux-Routes-Collecteurs

La parole n'est pas demandée.

Bâtiments

M. Christophe BLANC aimerait connaître le sort des anciens vestiaires du Châtaignier.

M. André GUEX, Municipal, précise qu'ils vont être conservés. Les nouveaux bâtiments comptent six vestiaires. L'objectif est de pouvoir disposer, au total, de dix vestiaires.

Domaines et forêts-Déchets

La parole n'est pas demandée.

Finances-Informatique-Outils de communication

La parole n'est pas demandée.

Police-hygiène-Instruction publique-Cultes

M. Eric-Alfred MENETREY signale qu'il n'a jamais vu un seul policier se balader à pied dans la commune.

M. Geneviève HOCHSTRASSER, Municipale, indique que le paragraphe en question concerne la police cantonale et non la police administrative. Pour une question d'efficacité, les patrouilles préfèrent quoi qu'il en soit pouvoir disposer d'un véhicule à proximité afin de réagir à des demandes d'interventions urgentes.

Affaires sociales-Défense incendie-Protection civile

M. Patrick MATTENBERGER n'est pas certain d'avoir bien compris la réponse de la Municipalité à propos de la garderie « Ludo & Duc ». Le fait d'avoir versé fr. 50'000.- rend-il la convention effective ?

M. Jacques MARCHAND, Municipal, rappelle que, lors d'un précédent débat sur cet objet (préavis refusé par le Conseil), il a été décidé qu'il n'y aurait pas de nouvelle subvention ni d'aide aux parents dont les enfants fréquentent cette garderie. Cette situation empêche la Commune d'intervenir auprès de « Ludo & Duc » pour que les enfants du Mont soient accueillis en priorité. Les parents doivent payer la totalité des frais. Certains parents attendent de pouvoir placer leurs enfants dans d'autres structures publiques ou de l'EFAJE.

L'étude de détail étant terminée, le Président met aux voix le Rapport de la Municipalité sur la gestion 2012 ainsi que la demande de décharge y afférente.

- ▶ A une très large majorité et sans opposition, le préavis 02/2013 et la demande de décharge sont acceptés par le Conseil.

3. Comptes communaux 2012 – Préavis 03/2013

Le Président donne lecture des conclusions de la Commission des finances, qui recommande d'approuver les comptes 2012 sans réserve.

Le Président ouvre la discussion générale. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Le Président ouvre la discussion de détail et énumère toutes les positions des comptes à trois chiffres.

Comptes de fonctionnement

La parole n'est pas demandée.

Charges et revenus par nature

La parole n'est pas demandée.

Bilans comparés au 31.12.2012

La parole n'est pas demandée.

Comptes d'investissement

La parole n'est pas demandée.

Financements spéciaux et fonds de réserve

La parole n'est pas demandée.

Comptes 2012 CISTEP

La parole n'est pas demandée.

Comptes 2012 SDIS La Mère

La parole n'est pas demandée.

L'étude de détail étant terminée, le Président met aux voix les comptes communaux 2012 tels que présentés.

► A une très large majorité et sans opposition ni abstention, ils sont acceptés par le Conseil.

4. Préavis No 04/2013: extension du Centre scolaire du Mottier / crédit de construction pour l'étape 3

Le Président appelle le rapporteur de la Commission ad hoc. Mme Nadège LONGCHAMP donne lecture de son rapport.

Le Président appelle le rapporteur de la Commission des finances. M. Jacques ISELY donne lecture de son rapport.

La discussion est ouverte.

M. Olivier WEBER aimerait obtenir des précisions à propos du type de salle de gymnastique prévue.

M. André GUEX indique qu'il s'agit d'une demi-salle de gymnastique, analogue à celle du Collège des Martines.

Mme Eliane PAROLINI-SUTTER souhaiterait des renseignements au sujet de l'affectation du local technique.

M. André GUEX explique que, même si aucune chaufferie n'est installée dans ce local, des équipements de ventilation et de chaufferie ainsi que du matériel y trouveront place.

Mme Viviane PRATS-ALVAREZ demande si, en prévision de besoins futurs, il sera possible de surélever les bâtiments en question.

M. André GUEX rappelle que le plan de quartier voté par le Conseil ne permet pas une telle extension. Néanmoins, les bâtiments scolaires dont la Commune disposera permettent de couvrir ses besoins.

M. Christophe BLANC, se fondant sur les remarques de la Commission des finances, aimerait savoir pourquoi on construit plus cher (honoraires d'architectes et prix du mètre cube)

M. André GUEX demande à l'huissier de distribuer un feuillet comportant des explications à ce propos. **Ce document figure en annexe.**

M. Jacques ISELY fait valoir qu'il ne parvient pas à saisir les explications données par M. Guex, qui est prié de ne pas « manger » son micro. Il revient sur un document de 2011 démontrant que le mètre cube a été facturé fr. 520.- à Cheseaux et fr. 606.- à Renens. Au Mont, à fr. 767.- le mètre cube, le prix est donc trop élevé. Selon les chiffres SIA 416, le mètre cube est à fr. 647.-.

M. André GUEX signale que le prix moyen est de fr. 783.- pour les trois « Danseuses », la « Danseuse 2 » ayant coûté davantage (fr. 820.- environ). En comparaison avec Zollikon, nous sommes à peu près dans la même fourchette. En Valais (fr. 822.-), le collège de Vollège a coûté plus cher. Une comparaison figure au dos du document précité. Les calculs détaillés figurent au recto. Les différences de calcul pour les honoraires proviennent du fait qu'ils sont fondés sur le CFC2. Au total, nous arrivons à une moyenne de 14% d'honoraires. Sur le CFC2 on est à 11,55.

M. Patrick MATTENBERGER s'étonne des différences de montants sur la base du CFC2 (grosso modo fr. 700'000.-)

M. André GUEX explique qu'il faut ajouter les coûts calculés sur les 2,5 millions. Les honoraires dans le CFC 1, CF4 ou autre ne sont pas comptabilisés. On déduit les honoraires avant de faire le calcul du montant global.

M. Patrick MATTENBERGER indique que, sur la base du CFC2, le montant des travaux ascende à fr. 9 millions. Le reste constitue des honoraires. Effectivement il y a des honoraires sur les autres CFC. Mais ils ne représentent pas grand-chose.

Le Président précise que M. Mattenberger se réfère à la page 4 du préavis.

M. André GUEX ajoute que les 2,3 millions ne comprennent pas seulement les honoraires des architectes mais aussi ceux des ingénieurs.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

- ▶ Mis au vote, le préavis 04/2013 est accepté à une très large majorité, sans opposition mais avec 2 abstentions.

5. Préavis No 05/2013: réfection du collecteur sur la route de la Clochette entre la limite communale et le chemin de la Grangette

Le Président appelle le rapporteur de la Commission ad hoc. M. Yves BUFFIN DE CHOSAL donne lecture de son rapport.

Le Président appelle le rapporteur de la Commission des finances. M. Guy CORBAZ donne lecture de son rapport.

La discussion est ouverte.

M. Eric-Alfred MENETREY aimerait savoir si le tuyau en ciment sera remplacé par un tuyau en PCV.

M. Michel ODIER précise que le collecteur actuel a été contrôlé et qu'il a été décidé de le garder en l'état, notamment pour une question de coût. A l'exception de deux affaissements, le tuyau ancien fonctionne normalement.

M. Eric-Alfred MENETREY souligne le risque de devoir ouvrir une nouvelle fois la chaussée dans dans quelques années.

M. Michel ODIER spécifie que certains tuyaux en ciment supportent mal le vieillissement. Tel n'est pas le cas en l'occurrence. Entreprendre une fouille plus large, plus profonde et plus chère n'a pas de sens.

M. Eric-Alfred MENETREY n'est pas convaincu par les arguments développés qui font penser à une opération de rafistolage.

M. Michel ODIER n'est pas persuadé qu'il s'agisse de rafistolage. On profite de l'occasion pour intervenir de manière coordonnée tout en remplaçant tuyau d'eau mal placé.

M. Eric-Alfred MENETREY souhaite savoir ce qu'il faut entendre par réfection minimaliste de la chaussée.

M. Michel ODIER explique que cette route se situe sur le territoire de la commune de Lausanne. On va y poser un revêtement mais sans plus. La pose du tapis à proprement parler intervient d'ordinaire l'année suivante. La route sera entièrement refaite par Lausanne en 2014.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

- Mis au vote, le préavis 05/2013 est accepté à une très large majorité, avec une opposition mais sans absence.

6. Commission de gestion – Election complémentaire

Le Président rappelle les dispositions réglementaires en vigueur, selon lesquelles tous les deux ans, à défaut de démission, les deux membres les plus anciens sont réputés démissionnaires. La durée d'un mandat ne peut par ailleurs excéder sept ans. En cours d'exercice, au mois de décembre, Mme Eliane Parolini-Sutter a remplacé Mme Silvia Amaudruz. Par ailleurs, en date du 15 juin, M. Jean-Pascal Abt a envoyé sa démission (le Président en donne lecture). Personne n'étant touché par la règle des sept ans, un siège est donc à pourvoir.

Le Président rappelle le mode d'élection et ouvre la discussion.

M. Olivier WEBER propose la candidature de M. Christophe BLANC, qui accepte de se porter candidat.

Aucune autre candidature n'étant enregistrée, l'élection de M. Christophe Blanc est tacite. *(Le Président félicite le nouvel élu; des applaudissements saluent cette élection.)*

7. Commission des finances – Election complémentaire

Le Président rappelle les dispositions réglementaires en vigueur, identiques à celles prévalant pour la Commission de gestion. Les deux plus anciens membres sont MM. Guy CORBAZ et Christian MENETREY, élus en juillet 2006 et donc réputés démissionnaires. Deux sièges sont à pourvoir.

Le Président rappelle le mode d'élection et ouvre la discussion.

M. Christian MENETREY propose la candidature de M. Jean-Daniel JOERG, qui accepte de se porter candidat.

M. Guy CORBAZ propose la candidature de M. Stephan LEONI, qui accepte de se porter candidat.

Aucune autre candidature n'étant enregistrée, l'élection de MM. Jean-Daniel JOERG et Stephan LEONI est tacite. *(Le Président félicite les nouveaux élus; des applaudissements saluent cette double élection.)*

Aucune démission n'ayant été enregistrée dans les autres commissions permanentes du Conseil, il n'y a pas lieu de procéder à des élections complémentaires.

8. Bureau du Conseil – Election pour la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014

Le Président rappelle que ces élections ont lieu chaque année. Il rappelle aussi le mode d'élection du président et des vice-présidents (au bulletin individuel secret, à la majorité absolue au 1^{er} tour et à la majorité relative au second). La durée du mandat est d'une année. Les membres sont rééligibles.

Election du Président

(Le Président se retire pour la suite des débats et passe la parole à M. Daniel BESSON, 1^{er} Vice-Président, pour l'élection du Président du Conseil.)

Le Vice-Président ouvre la discussion.

M. Jacques ISELY propose la candidature de M. Gérard MOJON, qui accepte de se porter candidat, tout en précisant qu'au terme du prochain exercice, en juin 2014, il serait bon de donner une autre impulsion au Conseil, notamment dans la perspective du passage au système proportionnel.

Il est procédé à l'élection. Résultats du scrutin: bulletins délivrés: 48; bulletins rentrés: 47; majorité absolue: 24.

M. Gérard MOJON est élu par 42 voix et 5 bulletins blancs. *(Des applaudissements saluent cette élection. Le Président remercie le Conseil de sa confiance et reprend sa place au «perchoir»).*

Election du 1^{er} Vice-président

Le Président ouvre la discussion.

M. Antoine CHAMOT propose la candidature de M. Daniel BESSON, qui accepte de se porter candidat.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Il est procédé à l'élection. Résultats du scrutin: bulletins délivrés: 47; bulletins rentrés: 47; majorité absolue: 24.

M. Daniel BESSON est élu par 43 voix et 4 bulletins blancs. *(Des applaudissements saluent cette élection).*

Election du 2^e Vice-président

Le Président ouvre la discussion.

M. Christian MENETREY propose la candidature de M. Antoine CHAMOT, qui accepte de se porter candidat.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Il est procédé à l'élection. Résultats du scrutin: bulletins délivrés: 47; bulletins rentrés: 47; majorité absolue: 24.

M. Antoine CHAMOT est élu par 45 voix et 2 bulletins blancs. *(Des applaudissements saluent cette élection).*

Election des scrutateurs

Le Président rappelle le mode d'élection (scrutin de liste) et la durée du mandat (une année dans la même fonction, rien n'interdisant de passer de la fonction de «scrutateur» à «scrutateur suppléant» et vice-versa).

La discussion est ouverte.

M. Karin BAUD propose les candidatures de MM. Thierry SCIBOZ et Karim MAZOUNI, qui acceptent de se porter candidats.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Il est procédé à l'élection. Résultats du scrutin: bulletins délivrés: 47; bulletins rentrés: 47; bulletins blancs: 0.

MM. Thierry SCIBOZ et Karim MAZOUNI sont élus par 47 voix chacun. *(Des applaudissements saluent cette double élection).*

Election des scrutateurs suppléants

Le Président indique que deux conseillers communaux, absents à la séance de ce soir, ont transmis leur candidature au Bureau du Conseil. Le Président prie les conseillers mandatés à cette fin de bien vouloir présenter formellement ces candidatures.

M. Olivier WEBER présente la candidature de Nicolas MOJON.

M. Thierry SCIBOZ présente la candidature de Marie-Dominique GROBETY.

Le Président, s'exprimant au nom du Bureau, rappelle que Mme Marie-Dominique Grobéty, déjà membre du Bureau, a été élue en juin 2012, directement en qualité de scrutatrice; qu'elle n'a jamais été suppléante et qu'elle a fait savoir qu'elle se plaisait dans sa fonction. Quant à la candidature de Nicolas Mojon, le Bureau l'a examinée sous l'angle de sa recevabilité, du fait du lien de parenté de l'intéressé avec le Président. Il en a conclu qu'aucune disposition légale ou réglementaire ne s'opposait à la prise en compte de cette candidature.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Il est procédé à l'élection. Résultats du scrutin: bulletins délivrés: 47; bulletins rentrés: 47; bulletins blancs: 1.

M. Nicolas MOJON et Mme Marie-Dominique GROBETY sont élus respectivement par 40 et 45 voix. *(Des applaudissements saluent cette double élection).*

Le Président, au nom de son fils, indique que la participation de ce dernier à plusieurs dépouillements lui a donné l'envie de voir comment les choses se passaient. Compte tenu de son âge, il se déclare très honoré de la confiance qui lui est faite.

9. Actualités et communications de la Municipalité

La parole est donnée à M. Jean-Pierre SUEUR

- Cantine du Châtaignier : les études avancent. Le Président du Conseil est prié de nommer une commission de construction pour la rentrée.
- Danseuse 2 : le bâtiment sera remis aux professeurs et aux élèves à la prochaine rentrée scolaire.
- Union des communes vaudoise (UCV): rencontre importante le 2 juillet. Jusqu'en 2001, la facture sociale se répartissait à raison de 1/3 à la charge des communes et de 2/3 à la charge du canton. Dès 2004, la facture a été répartie fifty fifty. Près de la moitié du budget de la commune du Mont appartient à l'Etat, ce qui ne va pas sans causer quelques soucis. On essaie de revenir à d'autres proportions pour la répartition de la facture sociale. Tout est ouvert pour le moment. Mais les incidences sur les finances de la commune seront importantes.
- Entreprises montaines : réunion à l'automne. Contact a été pris avec Lausanne Régions et le Centre patronal.

La parole est donnée à M. Michel ODIER

- Le tronçon lausannois de la route de la Clochette subira d'importantes perturbations de trafic dès le 1^{er} juillet.

La parole est donnée à M. Bernard CHABLOZ

- La dernière opération de martelage n'ayant pas rencontré le succès escompté, elle est reportée au 9 juillet.

10. Communications du Président et du Bureau du Conseil

Le Président remercie M. Antoine Chamot des mots adressés au Conseil à la suite du décès de son père.

Le Bureau donne lecture d'un courrier de M. André Hautier, domicilié aux Planches, proposant aux intéressé/e/s de rejoindre les Guides d'accueil de Lausanne. Il peut être contacté à l'adresse suivante a.hautier@bluewin.ch ou par téléphone au 021 653 02 05.

Le Président fait état d'un courrier de Mme Nadège LONGCHAMP, Conseillère communale, plaidant en faveur de la remise de documents électroniques aux membres du Conseil. Le Président explique qu'on ne peut recourir qu'à un seul mode de distribution des documents. Celui adopté pour cette législature est le mode papier. Par ailleurs, la salle du Conseil n'étant pas équipée du wifi, les documents ne pourraient être téléchargés « en direct », comme c'est cas, par exemple, au Grand Conseil. Toutefois, si la Municipalité souhaite mettre dans l'intranet communal l'ensemble des documents qu'elle destine au Conseil, charge à elle de prendre une telle initiative. Comme nombre d'autres législatifs, le Conseil du Mont pourrait aussi formuler une demande dans ce sens. Encore qu'on ne puisse changer de système en cours de législature. Une infrastructure ad hoc devrait d'abord être mise en place en cas de passage au mode sans papier.

11. Propositions individuelles et divers

M. José PINTO aimerait savoir si la Municipalité a entrepris des démarches auprès de « Mobility » pour pouvoir disposer de véhicules sur le territoire communal. Des places ont-elles été mises à disposition ?

M. Jean-Pierre SUEUR indique qu'en 2011 une telle démarche a été initiée. La facture de « Mobility » s'élevait toutefois fr. 12'000.- par place, sans compter un montant pour le manque de productivité des voitures. Raison pour laquelle la Municipalité a renoncé à poursuivre ses démarches, préférant offrir à ses citoyens des carnets de tickets, dont le taux de remplissage est de 75-80%.

M. Anh-Nga TRAN interpelle la Municipalité à propos des marquages sur la chaussée au ch. des Epinoux et de l'Esplanade. S'agit-il de délimiter l'emplacement de futurs bacs à fleurs qui pourraient potentiellement s'avérer dangereux pour la circulation routière ?

M. Michel ODIER répond qu'il s'agit d'une démarche visant à sécuriser la circulation sur la route de Penau. Il ne s'agit pas d'installer des bacs à fleurs mais des bastions (avancées de trottoir) avec des balises qui réduisent la largeur de la chaussée. Il s'agit d'une phase test. Les bastions sont en plastique. On décidera ultérieurement si c'est la bonne solution.

M. Marc MAILLARD signale que, dans le plan de quartier de Champ-Meunier, deux places « Mobility » vont être créées.

M. Jean-Pierre SUEUR se demande si ce sont effectivement deux places « Mobility » ou deux places achetées par les promoteurs à l'usage des seuls propriétaires.

Mme Viviane PRATS-ALVAREZ a été interpellée récemment à propos des déchets végétaux. S'ils ne se rendent pas à la déchèterie, les gens qui résident dans des immeubles ou dans des habitats collectifs ne savent pas comment les évacuer. Serait-il possible d'aménager des points de collecte ad hoc dans les endroits fortement peuplés ?

M. Bernard CHABLOZ, Municipal, précise que le Service technique communal a été mandaté pour examiner cette question. Toutefois, selon les observations faites dans d'autres communes, l'évacuation des déchets verts dans de mini déchèteries ne donne pas de bons résultats. C'est même une catastrophe. Surtout en été. Les constats faits à Manlout montrent toutefois que le système mis en place fonctionne bien (7700 litres de déchets crus et cuits évacués le mois dernier). Pour l'instant, on conserve donc le dispositif actuel.

M. Michel AMAUDRUZ, Municipal, rappelle pour sa part que tout investissement supplémentaire dans ce domaine se répercute sur la taxe forfaitaire facturée aux habitants.

M. Bertrand MARTINELLI aimerait savoir si la place de dépose votée par le Conseil lors de sa précédente séance dans le quartier de Rionzi servira aussi aux parents amenant leurs enfants à la garderie « Cap-Canaille ».

Mme Geneviève HOCHSTRASSER signale que tel est bien le cas, ce point figurant dans la convention passée avec « Cap-Canaille »

M. Christophe BLANC demande si la Municipalité a reçu une réponse de Swisscom à propos de l'installation d'un réseau de fibre optique.

M. Jean-Pierre SUEUR explique que, dans le cadre de la dernière réunion de l'Union des communes vaudoises, au stand de Swisscom, il a insisté pour que le dossier du Mont figure au-dessus de la pile plutôt qu'au-dessous.

M. Jacques ISELY souhaite des éclaircissements à propos de l'arrêt de bus Rionzi. Dans le cadre du préavis 10/2009, le Conseil a demandé que les automobilistes puissent dépasser les bus à l'arrêt, principe entériné par la Municipalité.

M. Michel ODIER indique qu'il s'agit d'un projet en cours de réalisation. Il est absolument conforme à ce qui a été présenté dans le préavis, avec un îlot infranchissable et une bande légèrement surélevée sur laquelle, en l'état actuel, il n'y a pas d'interdiction de rouler. A grande vitesse, une telle manœuvre s'avère toutefois scabreuse.

M. Jacques ISELY souligne que la réalisation n'est pas conforme au projet présenté. A l'époque, des oppositions ont notamment été formulées sur la base de la maquette présentée du fait que les vœux exprimés par le Conseil n'avaient pas été respectés. Aujourd'hui, il n'est pas possible de dépasser un bus à moins d'emprunter carrément la chaussée opposée. Il s'agit d'un désaveu des décisions prises par le Conseil communal.

M. Michel ODIER tient à préciser que des vérifications ont été faites et que la réalisation actuelle est parfaitement conforme au préavis ainsi qu'aux plans mis à l'enquête.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.
Le Président prie le secrétaire de procéder au contre-appel.

M. Jean-Marc PETERMANN est présent.

Le président lève la séance à 23h10. Il remercie chacune et chacun de sa présence et souhaite de belles vacances d'été à Mmes et MM. les Conseillers.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président : Le Secrétaire :

Gérard Mojon Joël Guillet